

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 43/2020 en date du 2020, le maire de la commune de Montlaur a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative à la modification de la voirie de Montlaur.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Montlaur, pendant 15 jours, aux jours et heures habituels d'ouverture, **du vendredi 27 novembre au lundi 14 décembre 2020 inclus.**

Chacun pourra y prendre connaissance du dossier, et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie de Montlaur, siège de l'enquête. Elles pourront être également envoyées sur l'adresse courriel suivante : communedemontlaur@orange.fr

Le dossier d'enquête sera publié sur le site internet de la commune à l'adresse www.mairie-montlaur.com

Monsieur VIGNE Christian, cadre EDF à la retraite, domicilié à Millau, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, et recevra en mairie de Montlaur, lors des deux permanences :

- Le vendredi 27 novembre 2020 de 9 heures à 12 heures
- Le lundi 14 décembre 2020 de 14 heures à 17 heures (clôture de l'enquête)

Le maire, Patrick RIVEMALE